

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-----  
Conseil Municipal du jeudi 21 mars 2024

Direction Générale des Services – N° 15.03.2024.30

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle auprès du Comité de Défense de l'Environnement (C.O.D.E.F)**

**Date de la convocation : 13 mars 2024**

**Présidence : Frédéric MARCHE**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Nombre de présents : 19**

**Nombre de votants : 26**

**PRESENTS :** M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

**POUVOIRS :**

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Madame Fabienne TELLIEZ.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur David BEAUCOUSIN.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

**ABSENTE :**

Madame DEM Clélia.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David BEAUCOUSIN**

**RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE**

**VU :**

- Le vote du Budget Primitif en séance du Conseil Municipal du 21 mars 2024.
- La demande d'aide financière formulée par le Comité de Défense de l'Environnement par courrier en date du 14 décembre 2023.

**CONSIDERANT :**

- La volonté de la municipalité d'accompagner le Comité de Défense de l'Environnement dans le cadre de sa lutte pour la protection de l'environnement dans le bassin Elbeuvien.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

[www.ville-cleon.fr](http://www.ville-cleon.fr)

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Subvention exceptionnelle auprès du Comité de Défense de l'Environnement (C.O.D.E.F)

**Date de transmission de l'acte :** 25/03/2024

**Date de réception de l'accusé de réception :** 25/03/2024

**Numéro de l'acte :** 15-03-2024-30 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 076-217601780-20240321-15-03-2024-30-DE

**Date de décision :** 21/03/2024

**Acte transmis par :** Chahinaz FOUGHALI

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions

Le Comité de Défense de l'Environnement de Freneuse et des Boucles de Seine (C.O.D.E.F) lutte pour la préservation du méandre de Seine atour d'Elbeuf, notamment contre le projet d'extension de l'entreprise SERAF (site d'enfouissement de déchets dangereux sur la Fosse Marmitaine) sur la commune de Cléon.

Pour rappel du contexte, en juin 2023, la SERAF a annoncé son projet d'ouverture d'un nouveau centre d'enfouissement des déchets dangereux sur la commune de Cléon, dans le prolongement de celui généré actuellement.

En outre, le projet de la fosse Marmitaine engendrera une accumulation de déchets dangereux et utiles sur le territoire d'Elbeuf, un manque de transparence et de visibilité par la SERAF sur la recherche d'autres sites ainsi qu'un impact important sur la santé et l'environnement.

C'est ainsi, qu'il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au Comité de Défense de l'Environnement d'un montant de 300 €, lui permettant notamment de recourir au service d'un cabinet d'avocat dans le cadre de l'opposition au projet d'extension du site de la fosse Marmitaine.

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € (trois cent euros) au Comité de Défense de l'Environnement.

**DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 - Nature 65748 – Fonction 501.

Pour copie conforme,  
Cléon, le 21 mars 2024  
Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 25/03/2024  
Transmis en Préfecture le : 25/03/2024

